



JOURNALIERS AUXILIAIRES POSTES TEMPORAIRES

**AFFICHAGE EXTERNE
CONCOURS 202406-18**

La Ville de Montréal-Est est à la recherche de journaliers auxiliaires au sein de la Direction des travaux publics. Il s'agit d'un mandat temporaire d'une durée indéterminée.

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Fondée en 1910, avec une population de plus de 4 350 citoyens pour une superficie de 12,5 km², la Ville de Montréal-Est s'est significativement développée au cours des dernières années. À la recherche active de nouveaux investisseurs, Montréal-Est poursuit sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions. Ses nombreux projets de développement économique et résidentiel ainsi que ses démarches de revitalisation en font une Ville dynamique.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalesoises et Montréalesois;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages : régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Sous l'autorité des contremaîtres, vous effectuez diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités propres aux services municipaux.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue le lavage dans les édifices, effectue le lavage des murs, des plafonds, des luminaires, des grilles et les vitres intérieures des fenêtres, déglace et déneige les toitures en se servant des échafaudages nécessaires en utilisant des méthodes manuelles ou mécaniques appropriées.
2. Balaie, nettoie, lave, cire, décape et polit les planchers, détache les tapis, ouvre et ferme les portes d'entrée dans les édifices; lave et nettoie les portes, les cloisons, les salles de toilettes, les ascenseurs, les stores vénitiens, époussette le mobilier, les portes, les allèges de fenêtres et vide les cendriers, les paniers, lave les vitres à l'intérieur des édifices; ramasse les déchets et transporte à l'endroit destiné à la cueillette de déchets.

3. Procède à l'épandage d'abrasif sur les rues, les trottoirs, les bouches et effectue les vidanges de puisards dans les parcs et sur la voie publique, etc.
4. Comble les trous et les affaissements de la chaussée avec de la poussière de pierre, de l'asphalte froid, chaud, liquide ou autres matériaux.
5. Remplace ou remplace, au besoin, les clignoteurs signalant les coupes pratiquées dans la chaussée ou sur les trottoirs; aide à poser ou à remplacer des plaques d'acier sur les coupes; installe des barrières, des cônes, ou autres obstacles pour détourner la circulation, signaler le danger ou assurer la sécurité des employés.
6. Coupe, dame et lisse l'asphalte à l'aide d'un lisseur, aplanit les irrégularités et les surfaces en éponge, presse et scelle les joints et en assure leur uniformité.
7. Creuse, à l'occasion, des tranchées et aide à la pose des formes ainsi qu'à la préparation et au coulage du ciment et du béton relativement à la réparation de puisards, à la construction de planchers, de trottoirs, de marches d'escalier, de sentiers, de clôtures, de murets, etc.
8. Nettoie les puisards; assiste les ouvriers qualifiés en manutentionnant divers produits ou matériaux.
9. Effectue des travaux de peinture sur certains équipements municipaux tels que bancs de parc, tables de pique-nique, borne d'incendie.
10. Lave et désinfecte les salles de toilettes, les douches, nettoie les éviers, les lavabos, les miroirs et s'assure de l'aération des lieux.
11. S'assure du bon état de son véhicule, effectue de menus travaux d'entretien (lavage).
12. Apporte l'outillage nécessaire aux travaux et fait des courses de nature variée.
13. Guide la souffleuse et les camions lors des opérations de ramassage de neige et dirige la circulation en tant que signaleur ou en installant des panneaux avertisseurs.
14. Effectue de la coupe de gazon avec des équipements tels que tondeuse et débroussailleuse.
15. Conduit un véhicule motorisé tel qu'une camionnette pour se rendre sur son lieu de travail.
16. Effectue toutes autres tâches connexes.
17. Fait un suivi des travaux réalisés dans l'exécution de ses fonctions.

Connaissances :

- Connaître les méthodes d'entretien et de nettoyage;
- Connaître les règlements régissant les parcs municipaux et les places publiques;
- Connaître les méthodes d'utilisation des échafaudages, des ceintures de sécurité, des palans;
- Connaître les produits utilisés pour l'entretien des édifices;
- Connaître les méthodes modernes d'entretien et de nettoyage;
- Connaître les méthodes de décapage et de peinture;
- Être habile avec les travaux de menuiserie et de plomberie.

Habilités :

- Savoir conduire un véhicule, se servir d'appareils ménagers tels balayeuse, polisseuse, frotteuse, etc.;
- Faire preuve de tact et de courtoisie;
- Se servir de l'outillage approprié;
- Être habile avec ses mains;
- Faire preuve d'initiative;
- Connaître les méthodes d'asphaltage;
- Savoir conduire un véhicule motorisé concerné;
- Maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement.

EXIGENCES :

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Détenir un permis de conduire valide classe 3;
- Quelques années d'expérience dans la conduite d'un véhicule et quelques expériences pertinentes à la fonction;
- Posséder la carte ASP construction (la certification santé et sécurité sur les chantiers de construction);
- Savoir lire, écrire et parler le français;
- Être en bonne forme physique, avoir l'esprit d'équipe et être dynamique.

CONDITIONS

Taux horaire 2024 (en révision) : 31,48 \$ (poste syndiqué col bleu).

L'horaire régulier de travail est de 36 heures par semaine, du lundi au jeudi de 6 h 30 à 16 h. Le lieu de travail est au garage municipal.

Date d'entrée en poste : dès que possible.

Les candidats sélectionnés devront se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes et exigences recherchées pour l'emploi.

POUR POSTULER

Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est **avant le 18 juin 2024 à 16 h.**

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.